



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



18089532

de

Tribunal de Commerce

29 MAI 2018

Brabant Wallon
Greffe

N° d'entreprise : 0433203087

Dénomination

(en entier) : RESIDENCE BOIS DE LA PIERRE

(en abrégé) : RBDLP

Forme juridique : société anonyme

Adresse complète du siège : venelle du bois de la pierre 20 - 1300 wavre

Objet de l'acte : réduction de capital

D'un procès-verbal dressé par Pierre NICAISE, notaire associé à la résidence de Grez-Doiceau, exerçant sa fonction dans la société civile à forme de SPRL « NICAISE, COLMANT ET LIGOT », Notaires associés, ayant son siège à 1390 Grez-Doiceau, Allée du Bois de Bercuit, 14 le 7.5.2018, portant à la suite « Enregistré au Bureau Sécurité Juridique Ottignies-Louvain-la-Neuve le 11.5.2018, Référence ACP (5) Volume 0 Folio 0 Case5426. Droits perçus : cinquante euros (€ 50,00). Le receveur », il résulte que l'assemblée de la société anonyme « RESIDENCE BOIS DE LA PIERRE » a pris les résolutions dont il est extrait ce qui suit :

L'assemblée décide de réduire le capital à concurrence de 532.361,78- euros pour le ramener de 1.682.361,78 euros à 1.150.000 euros, sans annulation de titres, par le remboursement à chaque action d'une somme en espèces de 178,28 euros.

Conformément au Code des Sociétés, ce remboursement ne pourra s'effectuer que deux mois après la publication de la présente décision de réduction du capital aux annexes du Moniteur belge et moyennant le respect des conditions prescrites par ledit article.

Ce remboursement s'opèrera conformément à la loi.

Suite à la décision de réduction du capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts par le texte suivant :

« ARTICLE 5 – MONTANT ET REPRESENTATION

Le capital social est fixé à 1.150.000,- euros.

Il est représenté par 2.986 actions sans désignation de valeur nominale. »

Pour extrait analytique conforme,
Pierre NICAISE, Notaire associé.

Déposé en même temps : expédition du procès-verbal, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/06/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).